



## #Point info n° 04-22/23 du 06/09/2022

### RAPPEL

- Mettre en copie « [contact@footballsourds.com](mailto:contact@footballsourds.com) » pour toute correspondance.
- Envoyer l'adresse du stade et heure du coup d'envoi **12 jours avant** la/les rencontre(s) avec justificatif.
- Si indisponibilité d'avoir des arbitres, nous envoyer le justificatif.
- Si absence d'arbitres le jour du/des match(s), voir RSG – Article 22.
- Remplir **lisiblement** la feuille de match.
- Penser à consulter le site de la CFFS pour retrouver toutes les informations du football sourds.

### LICENCES FFH

Pour votre information, nous vous demandons d'être patient avec le nouveau responsable du service licences de la FFH, M. Sébastien Nunos, qui a rejoint la FFH récemment. Il se peut qu'il y ait du retard dans vos demandes mais la CFFS en tiendra compte.

### NOUVEAU/NOUVELLE JOUEUR/JOUEUSE

Nous vous rappelons que toute demande de licence FFH pour un/une nouveau/nouvelle joueur/joueuse, il est obligatoire de nous fournir les documents nécessaires (voir R.S.1 – Article 25/3) pour validation par la CFFS. Sans ses documents, le/la joueur/joueuse ne pourra pas participer aux compétitions.

### CLUBS

#### Challenge Vétérans – Poule C

Veillez prendre note du retrait (Forfait général) du club de l'ASS Nîmes en Challenge Vétérans pour cette saison.

La poule C du Challenge Vétérans sera composé de 2 clubs : ASS Bordeaux et ASS Lyon.

#### (Féminines) Championnat de France

Inversion de dates pour le match entre CSS Poitiers et ASSS Caen :

- 26/11/2022 – 4J : Caen – Poitiers



- 08/04/2023 - 11J : Poitiers – Caen

### **FRAIS ARBITRAGE AS Lyon et ASS Toulon**

Après maintes relances du club de l'ASSS Caen sur les frais d'arbitrage lors de la phase finale du Championnat de France qui s'est déroulé à IFS en Juin 2022, vous êtes priés de les régler le plus rapidement possible et ce avant le 12/09/2022 dernier délai. (Sans paiement, vous risquez un match de suspension.)

### **FICHE CLUB**

**RAPPEL :** A tous les clubs : Veuillez vérifier sur le site de la CFFS que votre « fiche club » (page « Clubs ») est à jour et ce avant le 31/08/2022.

### **MUTATIONS (terminées au 31/08/2022)**

#### **RAPPEL :**

Sauf erreur de notre part, certains clubs n'ont pas réglé les demandes de mutation de leurs joueurs « mutés ». Veuillez faire le paiement dès que possible sinon ils ne pourront pas jouer au prochain match.

#### **Liste des mutations**

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/mutations/>

### **AUTORISATIONS (Mise à jour le 01/09/2022)**

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/autorisations/>

**Retrouvez toutes les infos sur le site de la CFFS  
A votre disposition si besoin**

Sportivement vôtre  
S. Tuccillo